

LRPPN, PNIJ, PPN : RIEN NE VA PLUS !



scsi-pn.fr

février 2022

À QUAND DES OUTILS INFORMATIQUES FONCTIONNELS ?



Depuis plusieurs semaines, les services sont confrontés à des dysfonctionnements majeurs et récurrents du LRPPN, qui ne se signalait déjà pas par sa stabilité jusqu'ici. Chacun sait depuis maintenant des années que cet outil obsolète handicape les fonctionnaires qui doivent l'utiliser quotidiennement pour leurs PV dans des conditions indignes d'un service public du XXIème siècle !

On rappellera le fiasco de la PNIJ confiée à une société privée qui n'a jamais été en mesure de faire fonctionner correctement cette plateforme essentielle censée faire gagner du temps aux policiers. Là encore notre administration s'est hélas montrée incapable de fournir à ses personnels un outil pratique et adapté aux besoins, avec des conséquences directes sur les dossiers traités notamment par les services spécialisés...

Dans un contexte compliqué de généralisation de la Procédure pénale numérique, cette situation inquiète et interpelle. Les policiers ne doivent pas se débattre une fois de plus avec des innovations qui s'avèrent chronophages et sources de difficultés supplémentaires tant que la PPN ne sera pas fluide et les juridictions en capacité de recevoir les procédures dématérialisées...

LA LOPMI DOIT METTRE À NIVEAU LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le départ acté ce mois-ci du chef de projet du nouveau logiciel de rédaction de procédure (ex-SCRIBE) jette une lumière crue sur le manque de profils techniques au sein de notre institution et l'incapacité de la police nationale à piloter des projets technologiques d'envergure. La situation prêterait presque à sourire si les enquêteurs n'attendaient pas désespérément l'outil de rédaction intuitif et fonctionnel dont le déploiement imminent leur est promis depuis au moins 2017... La loi d'orientation et de programmation qui doit être présentée au mois de mars doit impérativement prévoir de pallier ces carences. Il est urgent de doter notre administration des moyens humains et techniques nécessaires pour que les policiers bénéficient des avancées techniques les plus modernes.

Des progrès en dotation de matériels ont certes été faits : consultation des fichiers en mobilité grâce aux NEO, MCI, augmentation des postes NOEMI... Les investissements doivent se poursuivre et les nouveaux outils informatiques être développés en partant des besoins des utilisateurs.

LE SCSI DEMANDE LE RATTACHEMENT DE L'ANTENJ À L'INTÉRIEUR

Notre organisation ne cesse de rappeler aux autorités et à l'ensemble des décideurs l'impact des failles et retards de nos logiciels. Cette situation est l'une des raisons de la désaffection pour l'investigation. Nous avons également saisi au mois de janvier le ministre de l'Intérieur pour souligner la nécessité que l'Agence nationale des techniques d'enquêtes numériques judiciaires (ANTENJ), actuellement positionnée au ministère de la Justice, puisse à l'avenir intégrer notre ministère. Aujourd'hui cette structure, qui met en œuvre notamment la PNIJ, ne compte aucun policier en son sein... Les nouvelles fonctionnalités relatives à la géolocalisation, à la recherche data nécessiteront un pilotage du ministère de l'Intérieur et devront s'appuyer sur l'expertise métier des enquêteurs.

